MARIE-CLAUDE CHAMOIS ET GILLES BOYVINET, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES TROIS-RIVIÈRES

Pierre Frigon (4)

« Le 31 octobre1672, Gilles Boyvinet, avocat de la cour du parlement de Paris, présente au Conseil souverain de Québec une requête demandant à être installé en la charge de lieutenant-général (juge) de la ville des Trois-Rivières, de laquelle il se dit pourvu par les provisions (nomination provisoire) qu'il a obtenues de M. Jean Talon, intendant de justice, police et finances en Canada, sous la date du 26 du présent mois. Le Conseil sanctionne cette nomination, et on la renouvela le 15 avril 1675 lorsque le roi reprit le Canada des mains de la compagnie des Indes ¹. »

Boyvinet est alors un tout jeune homme d'à peine trente ans. Un an après son entrée en fonction, le gouverneur général Frontenac s'en dit des plus satisfait. Il déclare dans une lettre au ministre des Colonies : « le sieur de Boyvinet, que M. Talon établit l'an passé s'acquitte avec grand soin et intégrité de sa charge, qui suivant ce que je lui ai fait connaître de nos intentions, accommode plus de procès qu'il n'en juge ». Pour manifester son contentement, Frontenac fait passer son salaire annuel de 250 à 600 livres².

Le lien entre Gilles Boyvinet et Marie-Claude Chamois date du passage de cette dernière en France pour réclamer son héritage.

En automne 1685, ils font partie des passagers qui s'embarquent pour la France. Non seulement sontils sur le même navire, mais Marie-Claude est sous sa protection. Nous le savons grâce à un passage de la sentence d'audience aux Requêtes du Palais au procès entre Marie-Claude et Jacqueline Girard :

- 154— [...], qu'au mois de novembre 1685, elle est partye de
- 155 ce pays soubs l'authorité et avec la procuration de son mary pour revenir en France en la Compagnie du sr
- 156— Boyvinet lieutenant général des Trois -Rivières de ce pais, et arrivèrent heureusement à la Rochelle le 20
- 157— décembre ensuivant, [...]³.

Nous savons que Marie-Claude ne pourra revenir avant 1704, embourbée dans l'interminable procès contre sa mère. Pour sa part, Gilles Boyvinet se noie à Québec (avant le 22 juillet 1686) à son retour de Paris⁴.

SAVIEZ-VOUS QUE



J. A. Frigon comme député, vers 1931

Joseph-Auguste Frigon (02860), né le 7 février 1870 à Saint-Prosper, et mort le 14 février 1944 à Shawinigan Falls à l'âge de 74 ans, est un homme d'affaires et un homme politique québécois. Il a été maire de Saint-Narcisse et maire de Shawinigan Falls. Il a été député libéral de la circonscription de Saint-Maurice à l'Assemblée législative du Québec de 1927 à 1935. Il est le seul Frigon à avoir été député tant à Québec qu'à Ottawa.

Pour en savoir plus:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph-Auguste Frigon

http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/frigon-joseph-auguste-3279/

biographie.html

Ou

http://frigon.org/recherches?orderSort=asc&orderField=date&criteria= (02806)&eachPage=50&category=#search

NDR: Dans le bulletin HIVER 2015 Volume 22 - Numéro 1 à la page 6, vous aurez le nom de ses enfants ainsi qu'un résumé de sa carrière.

¹Pierre-Georges Roy, « Gilles Boyvinet », Bulletin des recherches historiques, vol. 13, n° 3, mars 1907, p. 82. Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, vol. 1, imprimerie Côté, Québec, 1885, p. 700 ²Pierre-Georges Roy, op cit.

³Requêtes du Palais, sentence du 21 juin 1688. Transcription de la transcription manuscrite de Hélène-Andrée Bizier. ⁴Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, vol. 3, imprimerie Côté, Québec, 1885, p. 64. http://genealogiequebec.info/testphp/info.php?no=57654.